



AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SEANCE ORDINAIRE DE DÉCEMBRE 2022

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton et ce en vertu des articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal* du Québec que :

Le Conseil municipal a adopté, le 16 novembre 2021, le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2022 et ce, conformément à l'article 148.0.01 du *Code municipal* du Québec;

Le calendrier peut être modifié par un nouvel avis public et une résolution à cet effet.

Veillez prendre note que la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton prévue pour mardi le 13 décembre 2022, est reportée à **mardi le 20 décembre 2022 à l'heure et endroit habituels des séances, soit à 19h30** à la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 3 chemin de Hatley à Compton.

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Compton, ce 7 décembre 2022

Philippe De Courval,
Greffier-trésorier